



Rapport annuel

au 31 décembre 2025

LBPAM INFLATION FLEXIBLE

Part I, Part L, Part GP, Part MH

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure aux principaux marchés d'obligations souveraines de la zone euro indexées sur l'inflation.

Le FCP n'étant cependant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs qui est un indice représentatif des principaux marchés d'obligations souveraines de la zone euro indexées sur l'inflation (en euros, coupons réinvestis) et de maturité comprise entre 1 et cinq ans. Cet indicateur est libellé en euros et calculé coupons réinvestis.

L'indice est calculé et publié par Bloomberg Index Service Limited.

Le FCP est géré activement. L'indice Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. À la date de la rédaction du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.bloombergindices.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le FCP a vocation à être exclusivement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire internationaux.

La Société de Gestion effectue une gestion active et discrétionnaire Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement consiste à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

1. De la gestion active de la sensibilité du portefeuille à l'inflation, en fonction des anticipations des projections d'inflation par la Société de Gestion. La sensibilité du portefeuille aux variations d'inflation, tel qu'anticipé par le marché, est flexible et pourra être pilotée à l'intérieure d'une fourchette comprise entre [0; +7];
2. De la gestion active et flexible de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, à l'intérieur de la fourchette [-1; 5]; la Société de Gestion détermine une allocation théorique optimale entre les taux réels et nominaux, en fonction de ses anticipations d'évolution de l'inflation, des principaux taux directeurs et des taux longs;
3. De l'allocation entre les pays composant l'univers d'investissement en fonction des zones d'inflation auxquelles le gérant souhaite exposer le portefeuille; l'univers d'investissement est composé des pays et zones géographiques suivants: les pays de la zone Euro et les pays membres de l'OCDE, à l'exception des pays émergents. Dans ce cadre, le fonds se donne la flexibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs hors zone euro jusqu'à 50 % de son actif net;
4. De la gestion de l'exposition sur les courbes de taux réels et de points morts d'inflation en fonction des anticipations de déformation de ces courbes (stratégies de pentification et d'aplatissement), du portage et de l'effet passage du temps (roll down) sur les courbes; (le point mort d'inflation de marché est égal à la différence entre le taux nominal d'une obligation classique et le taux réel d'une obligation indexées sur l'inflation, de même maturité et de même émetteur);

5. Des stratégies d'arbitrage ou de portage,

La stratégie de portage consiste à maximiser le rendement courant ; il s'agit notamment de rechercher le meilleur rendement entre obligations indexées et obligations nominales en tenant compte de la saisonnalité de l'inflation. Elle est principalement utilisée sur les maturités courtes.

Les stratégies d'arbitrage peuvent porter entre des obligations ou des instruments dérivés d'émetteurs, de maturités, de zones géographiques, de type différents (nominales, indexées) et d'indexation d'inflation différentes. Elles ont pour objectif de tirer parti des écarts de rendement des titres et de l'évolution de ces écarts de rendement en fonction des anticipations de la Société de Gestion. Ainsi, seront notamment exploitées dans ce fonds les stratégies d'arbitrages entre les inflations tirées des points morts d'inflation et celles provenant des prix des swaps d'inflation et les stratégies d'arbitrages entre les inflations tirées des points morts d'inflation à l'intérieur d'une même zone géographique ou entre plusieurs zones géographiques

6. De la sélection des émetteurs et des titres :

Les émetteurs sont sélectionnés en fonction de l'analyse crédit développée par la Société de Gestion et de la valorisation des titres.

L'analyse crédit permet d'avoir une vue fondamentale de l'émetteur et de juger de sa capacité financière. Cette analyse a pour but d'évaluer la prime de risque requise.

Les émetteurs et les émissions sont sélectionnés en considération de leur valeur relative et de leur risque.

Les investissements porteront sur les titres de taux réels et de taux nominaux de dettes d'état de la zone euro et des principaux pays émetteurs d'obligations indexées, membres de l'OCDE, hors pays émergents. Les émetteurs sélectionnés pourront également à titre accessoire être des émetteurs de dette privée.

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est comprise entre [0 ; +5]

De l'optimisation de la mise en place des six stratégies énumérées ci-dessus

L'idée est de maximiser la valorisation lors de l'implémentation et de la sortie des stratégies. À partir de la décision d'investissement, la mise en place de chaque stratégie dans le portefeuille sera effectuée en fonction des conditions de marché. En l'occurrence, la liquidité du marché secondaire, les flux des investisseurs et les opportunités créées par le marché primaire sont analysés. Ces éléments d'analyse sont également pris en compte lors de la cession de la stratégie.

Le FCP sélectionne uniquement des titres de créance et instruments du marché monétaire ayant la qualité « investment grade » lors de l'investissement.

Tableau de synthèse :

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		-1	5
Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit		0	5
Zone géographique des émetteurs de titres	Zone euro	50 %	110 %
	Pays de l'OCDE (hors pays émergents)	0 %	50 %

Dans le cadre du processus de sélection des titres, la société de gestion vise à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle obtenue par son univers d'investissement après retrait de 20 % des titres de l'univers émis par les émetteurs les plus mal notés selon la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT.

L'univers d'investissement est composé des valeurs composant l'indice Bloomberg World Government Inflation-Linked Bond¹.

¹ L'indice Bloomberg World Government Inflation-Linked Bond Index vise à refléter la performance du marché suivant :

- Obligations indexées sur l'inflation émises par les gouvernements de pays développés ;
- Exposition sur l'ensemble de la courbe de rendement (durée de vie résiduelle minimum de 1 an) ;
- Obligations « investment grade » uniquement
- Taille minimum des émetteurs de 2 milliards USD (4 milliards USD pour les nouveaux marchés intégrant l'Indice).

De plus amples informations concernant l'Indice et la méthodologie générale à l'origine des indices Bloomberg sont disponibles sur le site Internet des indices de Bloomberg : <https://www.bloombergingindices.com>

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, le FCP est majoritairement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire indexés sur l'inflation et émis par États de la zone euro et des États membres de l'OCDE, hors pays émergents. La proportion d'obligations indexées sur l'inflation sera de 50 % minimum de l'actif du FCP.

Le FCP peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire classiques (taux fixe, taux variables et taux révisables) émis par des États de la zone euro et des États membres de l'OCDE.

Le FCP sera investi à 50 % minimum de son actif en titres libellés en euro.

Les titres sélectionnés ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, et sont sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité du FCP comprise en -1 et 5.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre. Il n'y aura aucun investissement direct en titrisations ou en titres subordonnés. L'exposition du FCP aux titres de créances pourra représenter jusqu'à 110 % de l'actif net du FCP.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés de sorte à ce que les titres de catégorie High Yield ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, ne puissent représenter plus de 10 % de l'actif du FCP.

Le risque de change est systématiquement couvert.

■ Parts ou actions de placements collectifs de droit français, autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français, eux-mêmes investis exclusivement en titres émis ou garantis par les États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisées sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) gérés par LBP AM ou une société liée.

■ Actions

Néant.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition (positive ou négative) ou de mettre en place des stratégies d'arbitrage :

- Futures, swaps et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré à des fins de couverture, d'exposition (positive ou négative) sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille aux taux réels entre -1 et 5, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrants les maturités au sein de la courbe des taux ;
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré, swap de change et change à terme à des fins de couverture sur les devises. Le risque de change est systématiquement couvert ;
- Swaps et options sur indices d'inflation à des fins de couverture ou d'exposition (positive ou négative) aux risques d'inflation : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque d'inflation sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier ou d'augmenter l'exposition du portefeuille ou encore de mettre en place des stratégies d'arbitrage.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swap.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Le niveau de levier du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 210 % de l'actif (levier net), 300 % de l'actif (levier brut).

Le recours du FCP aux instruments financiers à terme ne le conduit pas à s'exposer à un risque autre que ceux liés aux actifs éligibles mentionnés à la rubrique "Actifs".

3. Titres intégrant des dérivés

Néant.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

(des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie, ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations :

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisée

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession temporaire dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition temporaire dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire, et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement, ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

La Société de Gestion s'engage à neutraliser de manière systématique le risque de contrepartie.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance internationaux". À ce titre, les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital**: le FCP n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire**: la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit**: en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés**: Les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la surexposition**: le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'exposition positive) ou de la hausse (en cas d'exposition négative) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.

Le FCP n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont:

- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante**: le FCP peut détenir à titre accessoire des titres dont la notation est basse (obligations haut rendement) ou inexistante: ces titres présentent un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante.
- **Risque de liquidité**: le FCP peut être investi jusqu'à 10 % de son actif dans des titres "à haut rendement / high yield", les volumes échangés sur ces titres peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**:
 - Le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
 - Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Évolution des marchés obligataires

L'année 2025 a été particulièrement marquée par le retour de Trump aux commandes des États-Unis et les marchés obligataires n'en ont pas été épargnés. Les politiques monétaires et budgétaires globales ont également participé à la volatilité des taux globaux alors que l'inflation a globalement poursuivi sa tendance baissière.

L'annonce par l'administration américaine d'augmenter les droits de douane sur les importations a entraîné une forte volatilité sur les marchés des taux mondiaux à la fois en raison des risques sur la croissance et sur l'inflation, mais aussi en réaction à une défiance vis-à-vis des actifs américains. Le climat autour de cette question s'est toutefois nettement apaisé au second semestre après la conclusion d'un certain nombre d'accords commerciaux au cours de l'été. Le risque haussier de l'inflation américaine, qu'ont généré ces nouvelles taxes douanières, a d'ailleurs justifié le statu quo de la Réserve fédérale américaine jusqu'en septembre. Par la suite, la Fed a, néanmoins, procédé à trois baisses de 25 pb de ses taux directeurs, à 3,75 %, afin de tenir compte du fléchissement du marché de l'emploi. Sur l'année 2025, la croissance économique aux États-Unis s'est finalement montrée particulièrement résiliente portée par la demande intérieure robuste et par des conditions financières accommodantes. L'inflation n'a que légèrement décéléré à 2,9 % en raison du prix des services qui ont continué de croître sur un rythme de 3 % fin 2025, contre 4,4 % un an auparavant. Ce contexte n'a pas empêché les rendements américains de baisser, notamment sur les maturités courtes, et plus particulièrement sur les taux nominaux en raison de la baisse des anticipations d'inflation.

Le marché obligataire de la zone euro a également réagi à la politique commerciale de Trump mais a aussi été impacté par des chocs internes. La décision historique de réformer le frein à l'endettement allemand, afin de faciliter l'augmentation des investissements dans la défense et les infrastructures, a entraîné une forte hausse des rendements longs des obligations d'État allemandes. Les taux courts ont, en revanche, été plus stables sur l'année grâce à une politique monétaire relativement bien anticipée. La BCE a, en effet, baissé ses taux de 100 points de base à 2 % et les a maintenus sur ce niveau à partir de juin. Dès lors, avec une inflation à la cible (2 %) et la résilience de l'économie, elle a jugé que les risques étaient équilibrés. Dans ce contexte, les anticipations d'inflation euro sont restées relativement stables à l'exception de la période de fortes incertitudes liées à l'instauration des droits de douane par Trump. Par ailleurs, en France, l'instabilité politique et l'incapacité à résorber les déficits ont entraîné la dégradation de la note souveraine à A+. La dette d'état française a, par conséquent, continué de se déprécier. A contrario, la dynamique budgétaire des pays du sud de la zone euro s'est poursuivie et a soutenu la convergence des primes de risques de ces dettes souveraines vers celles des pays cœurs. La stabilité politique en Italie a également participé à l'attrait de la dette souveraine italienne auprès des investisseurs étrangers.

Outre-Manche, un gouvernement déterminé à respecter les contraintes budgétaires, et une Banque d'Angleterre qui a procédé à 100 pb de détente monétaire, ont permis au marché des titres courts souverains britanniques de bien performer, non sans une certaine volatilité à la hauteur des incertitudes et de la prudence des investisseurs. Les anticipations d'inflation ont nettement baissé et les taux réels se sont plutôt tendus sur l'année.

Par ailleurs, la désinflation en Australie a permis à la RBA de réduire ses taux de 75 pb à 3,60 %. Toutefois, en fin d'année, la vigueur de la consommation et la révision à la hausse des prévisions d'inflation ont inversé les attentes monétaires et ont fait tendre les taux courts et longs, nominaux et réels, vers les plus hauts récents de ces dernières années.

Mouvements et positionnement du portefeuille

Le fonds LBPAM INFLATION FLEXIBLE (Part I) enregistre en 2025 une performance nette de + 2,55 %, soit une surperformance de + 0,23 % par rapport à son indice.

Sur l'année une gestion active et tactique de la durée a été menée à partir de taux réels comme de taux nominaux selon les anticipations d'inflation. Par ailleurs, de fréquents arbitrages entre pays de la zone euro et une diversification internationale (Royaume-Uni, États-Unis, Australie, Suède) ont été réalisés. Enfin, une gestion opportuniste de la courbe des taux a également été mise en œuvre.

Alors que le positionnement était plutôt défensif début 2025, le risque a été progressivement augmenté tout au long de l'année.

En termes de risque de taux, cela s'est concrétisé à la fois par l'ajout de durée mais aussi par une diversification accrue sur des obligations indexées sur de l'inflation autre qu'euro (Australie, UK, US, Suède). Ainsi la sensibilité au risque de taux (nominaux et réels) du portefeuille a évolué entre 3,5 et 4 tout au long de l'année, alors que celle de

l'indice était proche de 3. Cette surpondération s'expliquait notamment par les achats de taux réels sur des pays en dehors de la zone euro. Il s'agissait à la fois d'être très tactique sur les taux réels américains, afin de profiter de leur volatilité, mais aussi de rechercher du portage d'inflation sur des pays où elle persistait (Australie, UK). En fin d'année, la majorité des taux réels anglais ont été arbitrés au profit de taux nominaux en raison de la poursuite de la désinflation de l'inflation britannique et des attentes en termes de détente monétaire supplémentaire de la BoE.

En outre, longtemps vendue, l'inflation française a été rachetée dans le portefeuille en raison de valorisations attractives. En effet, les titres du trésor français indexés sur l'inflation française se sont dépréciés du fait de la baisse de la rémunération du Livret A et, par conséquent, du manque d'intérêt pour ces obligations qui permettent de couvrir cet engagement. En revanche, le risque français, déjà sous-pondéré en portefeuille en 2024, a été à nouveau réduit avant la rentrée de septembre que nous attendions compliquée d'un point de vue sociale et politique.

Par ailleurs, les dettes italiennes et espagnoles ont été toujours surpondérées en 2025 afin de maximiser le portage mais aussi de profiter de leur appréciation relative par rapport aux dettes allemandes et françaises.

Enfin, en termes de courbes, une position de stratégie d'accentuation de la pente du segment 10- 30 ans de la courbe swap euro nominale a été maintenue. De plus, la maturité moyenne des obligations en portefeuille a été allongée afin de capter notamment une prime de terme en reconstitution. Le portage d'inflation négatif, plus pénalisant pour les titres de maturité courte, et la poursuite attendue de la désinflation pour 2026, étaient également des raisons pour alléger les expositions de moins de 2 ans.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond 1-5 ans

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	2,55 %	2,33 %
Sur 3 ans	9,10 %	8,05 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	2,96 %	2,33 %
Sur 3 ans	9,63 %	8,05 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	2,25 %	2,33 %
Sur 3 ans	8,23 %	8,05 %

Performances	Fonds – Part MH	Indice de référence
Sur 1 an	2,82 %	2,33 %
Sur 3 ans	10,03 %	8,05 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	177 094 782,32	186 146 728,76	363 241 511,08
BTPS I/L 1.500% 15-05-29	75 131 924,90	51 300 926,57	126 432 851,47
FRANCE O.A.T.I/L 0.700% 25-07-30	49 041 519,33	51 076 506,77	100 118 026,10
DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15-04-26	12 702 144,79	53 890 368,59	66 592 513,38
UK TSY I/L GILT 0.750% 22-11-33	38 990 492,86	27 084 400,36	66 074 893,21
DEUTSCHLAND I/L 0.500% 15-04-30	43 690 677,68	18 058 408,17	61 749 085,85
TSY INFL IX N/B 1.750% 15-01-34	28 327 423,54	32 155 068,07	60 482 491,62
FRANCE O.A.T.I/L 0.100% 01-03-29	55 638 914,72	—	55 638 914,72
SPAIN I/L BOND 1.000% 30-11-30	45 512 509,23	6 490 080,08	52 002 589,31
SPAIN I/L BOND 0.650% 30-11-27	17 317 569,33	29 609 658,88	46 927 228,21

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 101,18 % selon la méthode de l'engagement,
- 125,95 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Change à terme, Swaps de taux et d'inflation, Options sur taux d'intérêt et sur obligation future, Futures sur taux d'intérêt et sur obligations).

À fin décembre 2025, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: 1 Collatéral cash sur prêt emprunt;

Les contreparties à ces opérations étaient: NOMURA FINANCIAL P.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : 210 000,00 EUR.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013358033,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013358025,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013358058,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400E5T8.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié : preneurs de risques.

Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations :
 - Restitutions : le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
 - Malus : ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DDCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025	
Fixes bruts	17 798 110 €
Variables + primes bruts	6 110 455 €
Ensemble des gérants	
Fixes bruts	4 126 142 €
Variables + primes bruts	2 423 170 €
Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)	
Fixes bruts	1 543 000 €
Variables + primes bruts	592 580 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	406 896 772,72	280 960 290,11
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	406 896 772,72	280 960 290,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	9 979 377,06
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	9 979 377,06
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 897 183,68	14 928 409,72
OPCVM	5 897 183,68	14 928 409,72
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	266 962,65	679 991,86
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	413 060 919,05	306 548 068,75
Créances et comptes d'ajustement actifs	445 476,13	341 677,55
Comptes financiers	134 618,80	7 429,33
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	580 094,93	349 106,88
Total de l'actif I+II	413 641 013,98	306 897 175,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	402 616 588,08	297 683 658,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	10 074 927,81	7 950 468,84
Capitaux propres I	412 691 515,89	305 634 127,82
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	412 691 515,89	305 634 127,82
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	536 605,65	634 599,47
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	536 605,65	634 599,47
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	287 307,78	624 847,89
Concours bancaires	125 584,66	3 600,45
Sous-total autres passifs IV	412 892,44	628 448,34
Total Passifs : I+II+III+IV	413 641 013,98	306 897 175,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	2 974 411,18	2 677 934,61
Produits sur titres de créances	89 457,80	119 540,40
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	785 240,94	399 456,34
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	23 471,06	35 105,71
Sous-total produits sur opérations financières	3 872 580,98	3 232 037,06
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-134 417,23	-505 044,98
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-19 802,29	-9 173,33
Sous-total charges sur opérations financières	-154 219,52	-514 218,31
Total revenus financiers nets (A)	3 718 361,46	2 717 818,75
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 478 921,39	-840 971,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 478 921,39	-840 971,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 239 440,07	1 876 847,48
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	200 573,81	-21 169,80
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 440 013,88	1 855 677,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	7 203 179,00	3 108 207,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 121,89	-9 425,61
Frais de recherche	-45 310,14	-39 916,96
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 150 746,97	3 058 865,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 647 245,09	-69 224,50
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	8 797 992,06	2 989 640,54

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 182 774,01	3 912 141,66
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	922,75	-846,10
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 181 851,26	3 911 295,56
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	18 773,13	-806 144,94
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 163 078,13	3 105 150,62
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	10 074 927,81	7 950 468,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure aux principaux marchés d'obligations souveraines de la zone euro indexées sur l'inflation.

Le FCP n'étant cependant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	105 639 302,77	279 662 638,01	207 357 214,88	305 634 127,82	412 691 515,89
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP en EUR					
Actif net	106,43	2 851 881,33	10 092,65	1 924,39	3 178 776,98
Nombre de titres	1,00000	26 037,14191	88,70717	16,49941	26 471,87643
Valeur liquidative unitaire	106,43	109,53	113,77	116,63	120,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,03	3,79	0,06	1,15	1,66
Capitalisation unitaire sur revenu	0,73	1,36	0,94	0,53	0,70
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I en EUR					
Actif net	105 639 091,48	124 881 624,79	102 087 074,95	109 686 642,25	92 702 667,30
Nombre de titres	9 946,46993	11 460,35781	9 026,34494	9 461,94378	7 797,72659
Valeur liquidative unitaire	10 620,76	10 896,83	11 309,90	11 592,40	11 888,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	101,07	377,72	6,53	113,43	254,03
Capitalisation unitaire sur revenu	38,54	105,40	84,58	51,27	75,87
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L en EUR					
Actif net	104,86	66 354 951,15	581 459,08	315 580,50	182 579 684,08
Nombre de titres	1,00000	617 202,76953	5 222,22343	2 773,23627	1 569 126,01269
Valeur liquidative unitaire	104,86	107,50	111,34	113,79	116,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,01	3,74	0,06	1,11	2,49
Capitalisation unitaire sur revenu	0,21	0,97	0,59	0,17	0,40
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH en EUR					
Actif net	0,00	85 574 180,74	104 678 588,20	195 629 980,68	134 230 387,53
Nombre de titres	0,00	8 645,00000	10 155,00000	18 467,00000	12 324,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	9 898,69	10 308,08	10 593,49	10 891,78
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-2,35	5,97	103,60	232,39
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-1,42	110,48	74,18	97,04

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous :

Méthode de valorisation :

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échange de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échange de conditions d'intérêts et/ ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ ou de devises de marché.

- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat.

Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échange ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte-Carlo) validés par la Société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part I	Part L	Part GP et MH
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,50 % TTC maximum	0,90 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné		
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant		
4.	Commission de surperformance	Actif net	Part I : 20% de la surperformance nette de frais de gestion fixes de la part I réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MH	Capitalisation	Capitalisation
Part GP, I et L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	305 634 127,82	207 357 214,88
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	204 819 518,75	230 178 081,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-105 970 466,46	-140 748 176,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 239 440,07	1 876 847,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 150 746,97	3 058 865,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 181 851,26	3 911 295,56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	412 691 515,89	305 634 127,82

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	27 576,20817	3 286 581,38
Parts rachetées durant l'exercice	-1 120,83115	-134 313,61
Solde net des souscriptions/rachats	26 455,37702	3 152 267,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 471,87643	
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I		
Parts souscrites durant l'exercice	966,02240	11 408 772,38
Parts rachetées durant l'exercice	-2 630,23959	-30 888 159,74
Solde net des souscriptions/rachats	-1 664,21719	-19 479 387,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 797,72659	
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L		
Parts souscrites durant l'exercice	1 645 203,38156	189 622 245,65
Parts rachetées durant l'exercice	-78 850,60514	-9 164 442,96
Solde net des souscriptions/rachats	1 566 352,77642	180 457 802,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 569 126,01269	
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH		
Parts souscrites durant l'exercice	46,00000	501 919,34
Parts rachetées durant l'exercice	-6 189,00000	-65 783 550,15
Solde net des souscriptions/rachats	-6 143,00000	-65 281 630,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 324,00000	
B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice		

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP FR0013358058	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	3 178 776,98	26 471,87643	120,08
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I FR0013358025	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	92 702 667,30	7 797,72659	11 888,42
LBPAM INFLATION FLEXIBLE L FR0013358033	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	182 579 684,08	1 569 126,01269	116,35
LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH FR001400E5T8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	134 230 387,53	12 324,00000	10 891,78

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	406 896,77	319 344,53	0,00	87 552,24	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	134,62	0,00	0,00	0,00	134,62
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-125,58	0,00	0,00	0,00	-125,58
Hors-bilan					
Futures	NA	-9 187,86	36 705,00	0,00	0,00
Options	NA	1 519,60	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	9 490,00	-1 490,00	0,00	-8 000,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		321 166,27	35 215,00	87 552,24	-7 990,96

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	6,12	15 590,81	10 268,77	31 580,00	257 890,55	79 132,54	12 427,99
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	134,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-125,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	36 705,00	0,00	-9 187,86	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 519,60	0,00
Swaps	0,00	-1 490,00	8 000,00	0,00	0,00	2 575,00	-1 085,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	15,15	14 100,81	18 268,77	68 285,00	257 890,55	74 039,28	11 342,99

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 AUD +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	22 095,96	8 961,74	9 542,01	1 211,37	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	60,28	34,28	0,00	40,05	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-1,11	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	86,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-22 090,67	-8 920,59	0,00	-1 216,83	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	152,31	75,43	9 540,90	34,59	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	406 896,77	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	406 896,77	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	158,74	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,14	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	210,35	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	51,46
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	119,97
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	0,00	220,33
NATIXIS	0,00	25,72
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	11,03
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	6 253,95
Dépôts de garantie en espèces	228 873,28
Collatéraux	210 348,90
Total des créances	445 476,13
Dettes	
Rachats à payer	54 622,04
Frais de gestion fixe	174 772,23
Frais de gestion variable	57 832,25
Autres dettes	81,26
Total des dettes	287 307,78
Total des créances et des dettes	158 168,35

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 447,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	114,76
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	362 261,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Frais de gestion variables provisionnés	48 827,16
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	9 005,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	14 254,94
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	814 307,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	10 672,88
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	238 073,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	20 267,56
Pourcentage de frais de recherche	0,01

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 099 494,40
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	2 099 494,40
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 099 494,40

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 440 013,88	1 855 677,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 440 013,88	1 855 677,68
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 440 013,88	1 855 677,68

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	18 677,12	8,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	18 677,12	8,85
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 677,12	8,85
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 677,12	8,85
Total	18 677,12	8,85
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	591 685,32	485 197,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	591 685,32	485 197,21
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	591 685,32	485 197,21
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	591 685,32	485 197,21
Total	591 685,32	485 197,21
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	633 624,18	495,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	633 624,18	495,63
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	633 624,18	495,63
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	633 624,18	495,63
Total	633 624,18	495,63
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 196 027,26	1 369 975,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 196 027,26	1 369 975,99
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 196 027,26	1 369 975,99
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 196 027,26	1 369 975,99
Total	1 196 027,26	1 369 975,99
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 797 992,06	2 989 640,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 797 992,06	2 989 640,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 797 992,06	2 989 640,54

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	44 203,00	19,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	44 203,00	19,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	44 203,00	19,06
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	44 203,00	19,06
Total	44 203,00	19,06
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 980 861,41	1 073 317,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 980 861,41	1 073 317,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 980 861,41	1 073 317,20
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 980 861,41	1 073 317,20
Total	1 980 861,41	1 073 317,20
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 908 840,69	3 092,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 908 840,69	3 092,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 908 840,69	3 092,99
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 908 840,69	3 092,99
Total	3 908 840,69	3 092,99
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 864 086,96	1 913 211,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 864 086,96	1 913 211,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 864 086,96	1 913 211,29
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 864 086,96	1 913 211,29
Total	2 864 086,96	1 913 211,29
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			406 896 772,72	98,59
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			406 896 772,72	98,59
Services aux collectivités			405 685 408,67	98,30
AUSTRALIA GOVERNMENT BOND 2.0% 21-08-35	AUD	12 500 000	9 542 012,64	2,31
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.7% 17-09-26	EUR	10 000 000	10 128 269,86	2,45
BUNDSOBLIGATION 2.4% 18-04-30	EUR	18 100 000	18 525 471,49	4,49
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-33	EUR	3 000 000	3 501 085,93	0,85
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.5% 15-04-30	EUR	20 000 000	25 824 783,26	6,26
ETAT 3.15% 10/02	EUR	50 000	90 476,59	0,02
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-26 IND	EUR	5 000	6 118,83	0,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	EUR	70 000 000	84 765 476,61	20,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-32	EUR	10 000 000	10 568 066,91	2,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.6% 25-07-34	EUR	5 000 000	5 200 328,42	1,26
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	EUR	4 790 000	6 143 360,83	1,49
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.4% 25-07-29	EUR	5 000	8 213,88	0,00
FRTR 0.1 03/01/28	EUR	1 000	1 171,76	0,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.1% 15-05-33	EUR	4 200 000	4 546 735,84	1,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	12 750 000	15 590 813,84	3,78
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.1% 15-08-31	EUR	20 030 000	20 199 490,06	4,89
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.3% 15-05-28	EUR	50 000	65 005,47	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	77 000 000	83 837 286,58	20,31
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.4% 15-05-39	EUR	5 100 000	5 653 920,54	1,37
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 15-09-26	EUR	100 000	140 497,88	0,03
ROYAUME DESPAGNE 1.0% 30-11-30	EUR	30 000 000	38 780 845,46	9,40
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	EUR	24 505 000	31 508 286,44	7,63
UNITED KINGDOM GILT 4.0% 22-10-31	GBP	4 000 000	4 597 157,82	1,11
UNITED KINGDOM GILT 4.75% 22-10-43	GBP	5 000 000	5 562 707,46	1,35
UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED 0.75% 22-11-33	GBP	10 000 000	11 936 090,84	2,89
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-07-30	USD	5 000	5 108,42	0,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.5% 15-01-28	USD	5 000	5 534,75	0,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.875% 15-07-34	USD	10 000 000	8 951 090,26	2,17
SWEDEN INFLATION LINKED BOND 0.75% 01-06-36	SEK	13 500 000	1 211 364,05	0,29
TITRES D'OPC			5 897 183,68	1,43
OPCVM			5 897 183,68	1,43
Gestion collective			5 897 183,68	1,43
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	200	2 099 494,40	0,51
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	352	3 797 689,28	0,92
Total			412 793 956,40	100,02

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/GBP/20260115	144,75	0,00	GBP	86 736,95	EUR	-86 592,20
V/GBP/EUR/20260115	0,00	-119 806,99	EUR	21 921 208,27	GBP	-22 041 015,26
V/GBP/EUR/20260115	0,00	-166,92	EUR	49 485,75	GBP	-49 652,67
V/SEK/EUR/20260115	0,00	-11 034,93	EUR	1 205 791,07	SEK	-1 216 826,00
V/USD/EUR/20260115	0,00	-25 724,91	EUR	8 894 866,67	USD	-8 920 591,58
Total	144,75	-156 733,75		32 158 088,71		-32 314 677,71

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	-36	0,00	-9 720,00	-4 592 520,00
I EURIBOR 3 0326	90	0,00	-5 625,00	22 041 000,00
I EURIBOR 3 0627	60	6 750,00	0,00	14 664 000,00
US 10YR NOTE 0326	-48	40 231,60	0,00	-4 595 342,50
Sous-total 1.		46 981,60	-15 345,00	27 517 137,50
2. Options				
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 126.5	-75	0,00	-23 250,00	3 106 106,25
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 127	-75	0,00	-29 250,00	3 842 014,50
EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 128	75	48 750,00	0,00	-5 428 518,00
Sous-total 2.		48 750,00	-52 500,00	1 519 602,75
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/2.425	1 085 000	158 741,30	0,00	1 085 000,00
FIX/2.48/E6R/0.0	2 575 000	0,00	-51 464,82	2 575 000,00
SWAP INFL 15/08/26	8 000 000	0,00	-220 330,48	8 000 000,00
Sous-total 3.		158 741,30	-271 795,30	11 660 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		254 472,90	-339 640,30	40 696 740,25

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	412 793 956,40
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-156 589,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-85 167,40
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	592 439,93
Autres passifs (-)	-453 124,04
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	412 691 515,89

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	EUR	26 471,87643	120,08
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	EUR	7 797,72659	11 888,42
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	EUR	1 569 126,01269	116,35
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	EUR	12 324,00000	10 891,78

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM INFLATION FLEXIBLE (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 9695009IEAO0ELACVW06

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les Etats (ou émetteurs souverains) qui respectaient et promouvaient le respect des droits humains et la protection environnementale, tant au niveau national qu'international.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **Gouvernance responsable.** Ce pilier analyse la conduite de l'Etat sur des sujets liés à l'efficacité des services publics, au respect de l'Etat de droit, au respect des droits politiques, ou à la lutte contre la corruption.
- **Gestion durable des Ressources.** Ce pilier analyse la conduite de l'Etat sur des sujets sociaux tels que le respect du droit à la vie, la protection des libertés civiles et des droits fondamentaux des travailleurs ou la lutte contre les violences et discriminations liées au genre. Ce pilier analyse également la conduite de l'Etat en matière de biodiversité, de gestion et de protection des ressources aquatiques et marines de contrôle de la pollution et de transition vers une économie circulaire.
- **Transition Énergétique.** Ce pilier analyse la politique de l'Etat relative à la lutte contre le changement climatique, en ligne avec les objectifs de accords de Paris, et à l'anticipation de ses conséquences sur sa population.
- **Développement des Territoires.** Ce pilier analyse les politiques de l'Etat en matière de promotion internationale des droits de l'homme, de lutte en faveur de l'égalité et de l'inclusion, d'aménagement durable de son territoire ainsi que de promotion de la connectivité.

Le Produit Financier mettait en oeuvre ces caractéristiques ESG à chaque étape de la construction du portefeuille :

(i) Dans la définition de l'univers d'investissement, dénommé « Univers d'Analyse » : l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les Etats ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter.

(ii) Dans la sélection des titres : les titres sont sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon des modalités précisées dans le document précontractuel du Produit Financier¹.

¹Si le produit financier est un OPC, il s'agit du prospectus ou du règlement, le cas échéant. Si le produit est un mandat géré discrétionnairement par la Société de Gestion, il s'agit du contrat de mandat.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT – Titres d'Etats	<p>Pour les investissements dans des titres de créance émis par des Etats, la note moyenne obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT devait être meilleure que la « Note Etats Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse Souverain (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) ou ensemble(s) suivant(s) [(Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Etats Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse Souverain obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : listes d'exclusions et note ESG GREaT³).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 12/31/2025 était le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score GREaT Moyen</td> <td>7.13</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible *	Score GREaT Moyen	7.13	
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible *					
Score GREaT Moyen	7.13						

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

Approche en exclusion : Au moins 20%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	Approche en exclusion	Approche en exclusion
Score limite/ Score cible		
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.86	2.95

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investi par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l'analyse et la sélection des titres en portefeuilles. En effet, la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT permet d'identifier les Etats présentant des mauvaises pratiques sur des enjeux environnementaux et/ou sociaux. Ces derniers sont pénalisés lors de la sélection des titres en application du critère de sélectivité ESG mentionné à la section « Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier ? ».

La méthodologie d'analyse ESG GREaT permettait notamment de couvrir les thématiques suivantes :

- Respect des droits civils et politiques et respect des droits économiques, sociaux et culturels;
- Droits fondamentaux des travailleurs ;
- Violences et discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et au genre ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;

- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Contrôle de la pollution et gestion durable des déchets ;
- Lutte contre le changement climatique.

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
FRANCE O.A.T.I./L 0.100% 01-03-29	Obligations	Gouvernement	20,54%	France
BTPS I/L 1.500% 15-05-29	Obligations	Gouvernement	20,32%	Italie
SPAIN I/L BOND 1.000% 30-11-30	Obligations	Gouvernement	9,4%	Espagne
SPAIN I/L BOND 0.650% 30-11-27	Obligations	Gouvernement	7,64%	Espagne
DEUTSCHLAND I/L 0.500% 15-04-30	Obligations	Gouvernement	6,26%	Allemagne
BTPS I/L 1.100% 15-08-31	Obligations	Gouvernement	4,89%	Italie
BUNDESobl-191 2.400% 18-04-30	Obligations	Gouvernement	4,49%	Allemagne
BTPS I/L 0.650% 15-05-26	Obligations	Gouvernement	3,78%	Italie
UK TSY I/L GILT 0.750% 22-11-33	Obligations	Gouvernement	2,89%	Royaume-Uni
FRANCE O.A.T.I./L 0.100% 01-03-32	Obligations	Gouvernement	2,56%	France
BUNDESSCHATZANW 2.700% 17-09-26	Obligations	Gouvernement	2,45%	Allemagne
AUSTRALIAN GOVT. 2.000% 21-08-35	Obligations	Gouvernement	2,31%	Australie
TSY INFL IX N/B 1.875% 15-07-34	Obligations	Gouvernement	2,16%	Etats-Unis
FRANCE O.A.T.I./L 0.700% 25-07-30	Obligations	Gouvernement	1,49%	France
BTPS I/L 2.400% 15-05-39	Obligations	Gouvernement	1,37%	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

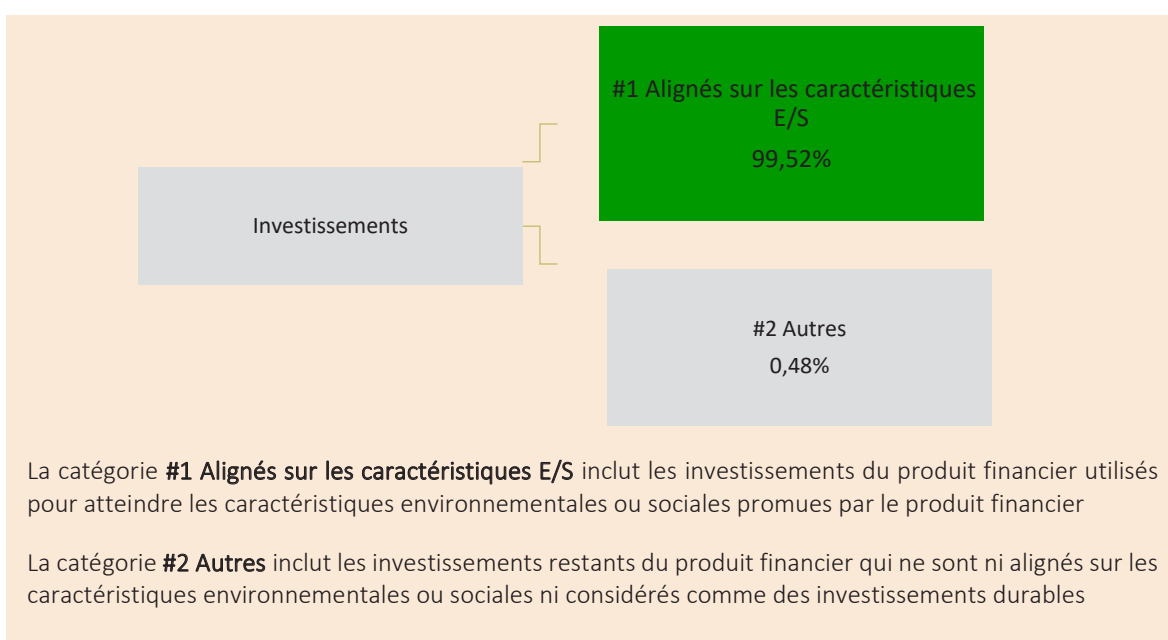
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 75% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 99,52%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 98,6% de l'AuM :

Bics1	Poids
Gouvernement	98,6%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 1,4% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	0,51%
Autres et liquidités	0,95%
Produits dérivés	-0,06%

Au 31/12/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

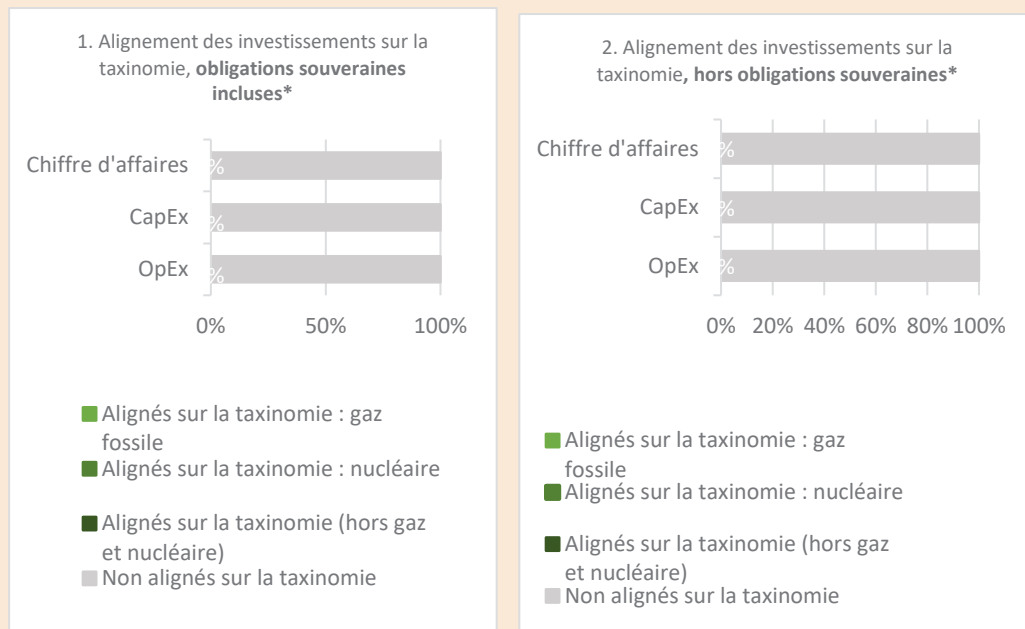
Non

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 98,6%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/12/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?


Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,48% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP LBPAM INFLATION FLEXIBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP LBPAM INFLATION FLEXIBLE

36, quai Henri IV

75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM INFLATION FLEXIBLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM INFLATION FLEXIBLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Bertrand DESPORTES

Associé

30/4/2026

Signé par :

DCA73DE5DAB549A...